

## **Le 30 novembre 1929    délibération N° 868**

### **Eclairage municipal**

Le conseil municipal

- vu le devis relatif à la fourniture et à l'installation de lampes d'éclairage public dans le quartier de la gare, vers le pont de l'Ailette **et dans le quartier de la porcelainerie à Pinon;**
- vu l'urgence d'éclairer au plus vite ces quartiers,
- vu le marché de gré à gré présenté par la compagnie électrique du Nord, dont le siège est à Douai, 22 rue de l'abbaye des prés, lequel se monte à la somme totale de deux mille neuf cent vingt cinq francs, demande à M. le Préfet d'approuver le dit marché et d'autoriser M le Maire à le signer.